

# RÈGLEMENT

## Appel à projets de films documentaires 14<sup>e</sup> Festival international Filmer le travail

### 1 / Le Festival international Filmer le travail

La 14<sup>e</sup> édition du Festival international Filmer le travail aura lieu à Poitiers du **17 au 26 février 2023**.

Le festival international Filmer le travail est un festival pluridisciplinaire unique en son genre en Nouvelle-Aquitaine et plus largement en France qui croise les regards sur le travail à travers une programmation mêlant cinéma, recherche, littérature et création artistique.

Le festival Filmer le travail a pour objectif d'initier des dialogues inédits entre les disciplines, de faire découvrir au public les œuvres inédites et rares de cinéastes confirmés mais aussi de cinéastes émergents, de dynamiser la production de films d'auteur sur le travail, de proposer des espaces de rencontres et de débats autour des événements organisés.

L'appel à projets de films documentaires est organisé par l'association Filmer le travail et France Télévisions.

### 2 / Eligibilité et dossier de candidature

Sont éligibles les projets de **films documentaires**. Ne sont recevables que les dossiers **présentés par une société de production**.

Les dossiers doivent comprendre : un résumé, une note d'intention, un scénario, une note de réalisation et un C.V. de l'auteur-e et/ou du (de la) réalisateur(trice).

La structure de production doit également fournir : un plan de financement, un budget prévisionnel, une note de production et un catalogue de la société.

Les scénarios doivent :

- aborder la question du travail qui ne saurait se réduire aux gestes du travail, mais est à envisager dans une acception large (tous champs d'activité confondus) et dans ses relations à l'intime, au social, au politique

- affirmer et développer un point de vue spécifique d'auteur et proposer un regard critique et indépendant

Les scénarios sélectionnés doivent prévoir un tournage en vidéo numérique HD. Le documentaire devra avoir une durée de 52 minutes. Les scénarios doivent être rédigés en langue française.

La structure de production ou de co-production doit se trouver sur le territoire français. **Les projets doivent avoir un ancrage régional en Nouvelle-Aquitaine.**

Les participant.e.s déclarent être l'auteur-e de l'œuvre inédite soumise, par leurs soins, à l'appel à projets organisé dans le cadre du festival Filmer le travail. Le cas échéant, si le projet est adapté d'une œuvre préexistante, il est impératif de le mentionner et dans ce cas, les droits d'adaptation doivent être acquis par la société de production.

Le dossier complété devra être envoyé par mail.

### **3 / Inscription**

Les dossiers d'inscription complets accompagnés du **formulaire d'inscription** et du **règlement** signés doivent être adressés au plus tard **le lundi 21 novembre 2022**, au format pdf, par mail à l'adresse suivante : [inscriptions@filmerletravail.org](mailto:inscriptions@filmerletravail.org)

Un courriel de confirmation de bonne réception des documents sera adressé à l'expéditeur.

### **4 / Sélection**

Un jury, composé de professionnels de l'image et de spécialistes du travail, remettra le prix pendant le festival Filmer le travail. Ce jury sera présidé par un représentant de France Télévisions.

Un seul projet sera primé. Pour les projets non sélectionnés, l'information sera donnée par courriel.

### **5 / Invitation au festival**

L'auteur-e du projet primé, ainsi que le/la producteur-trice, s'engagent à **venir présenter leur projet au public du festival**, à Poitiers, à une date qui sera fixée prochainement et qui se situera entre le 17 et le 26 février 2023.

À cette occasion, le festival Filmer le travail prendra en charge les frais de déplacement et d'hébergement de l'auteur. En revanche, les frais concernant le déplacement du/de la producteur-trice seront à la charge de la production.

France Télévisions accompagnera la production du projet de documentaire lauréat dans les conditions habituelles accordées par France 3 dans le cadre des coproductions et préachats en région. Le film primé devra être conforme aux exigences techniques, financières et éditoriales de France Télévisions.

Les ayants droit du scénario primé s'engagent à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel le libellé complet du prix reçu accompagné de la mention : *Festival Filmer le travail – Poitiers – 2023*

Le festival Filmer le travail s'engage à diffuser, en avant-première, le film terminé lors d'une prochaine édition du festival. France Télévisions (réseau France 3, une ou plusieurs antennes) diffusera ce documentaire dans le cadre de ses programmes, à condition que le film soit conforme aux exigences éditoriales de France Télévisions.

Les auteur-e-s et ayants droit des scénarios primés donnent leur accord, à titre gracieux, pour que leur nom et tout extrait de leur œuvre puissent être, le cas échéant, utilisés à des fins promotionnelles et communiqués aux médias.

### **Acceptation du règlement**

L'inscription et la participation à l'appel à projets est gratuite mais implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Ce règlement doit être signé et envoyé par mail à l'adresse suivante (avec le dossier complet) : [inscriptions@filmerletravail.org](mailto:inscriptions@filmerletravail.org)

Je soussigné(e),

en qualité de :

titre du scénario :

déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à en faire respecter toutes les clauses.

Fait à :

Date :

Signature :

### **Association Filmer le travail**

1, place de la cathédrale – BP 80964

86038 Poitiers

[inscriptions@filmerletravail.org](mailto:inscriptions@filmerletravail.org) / 05.49.11.96.84